
Adresse de la société populaire de Sauveur-sur-Douve (Manche)
qui informe la Convention des 400 défenseurs de la patrie
provenant de sa commune et de plusieurs dons patriotiques, lors de
la séance du 7 thermidor an II (25 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Sauveur-sur-Douve (Manche) qui informe la Convention des 400 défenseurs de la patrie provenant de sa commune et de plusieurs dons patriotiques, lors de la séance du 7 thermidor an II (25 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 496;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24337_t1_0496_0000_1

Fichier pdf généré le 21/07/2021

[*Sauveur-sur-Douve, 1^{er} mess. II*] (1).

« Citoyens législateurs,

La Société républicaine de Sauveur-sur-Douve, district de Valognes, admiratrice de vos vertus, de l'énergie que vous déployés pour anéantir les Tyrans, et des moyens que vous employés pour terrasser les ennemis de la Liberté, vous félicite sur vos travaux sublimes. Continués, citoyens législateurs, de vous occuper du Salut de l'Etat; tant que vous en serés occupés, nous n'aurons rien à craindre ni des ennemis du dehors, ni de ceux du dedans.

Après avoir déjoué tous les complots des malveillans, votre vigilance active a également déjoué ceux des scélérats qui ont osé attenter aux jours de deux de nos Représentants; c'est une preuve, citoyens législateurs, que l'Être Suprême veille sur vous et sur le peuple françois.

Notre petite commune, Citoyens Législateurs, n'a point été la dernière à faire tous ses efforts pour seconder vos vues. Elle a fourni 2 habits, 3 sabres, 3 fusils neufs avec leurs bayonnettes; les propriétaires de ces fusils, agés de 16 et 17 ans, ont voulu s'en servir eux-mêmes et sont aux armées. Environ 400 hommes sont sortis de son sein pour la défense de la patrie. Il a été envoyé de cette commune au district de Valognes 20.000 livres en métal de cloches et 1.000 livres de cuivre. Elle a en outre donné 402 chemises, 7 paires de guêtres, 82 paires de souliers et 101 marcs 11 Onces d'argenterie. Tous ces objets desquels le district de Valognes a donné son reçu ne tarderont pas, nous le présumons, à parvenir à leur destination. S. et F. »

GENET (*présid.*), LEGOUPIL, LEMAITRE, DEUR.

6

La société populaire de Pontacq, département des Basses-Pyrénées, justifie le représentant du peuple Monestier (du Puy-de-Dôme), de la calomnie lancée contre lui; elle fait l'éloge de son patriotisme, de sa vigilance et de son énergie.

Renvoi au comité de salut public (2).

7

Le conseil-général de la commune de Nozeroy, département du Jura, écrit à la Convention nationale qu'il lui adresse, par la voie du district, le reste de l'argenterie de leur église, consistant en 1 calice, 1 ciboire, 1 croix, 1 statue de Saint-Antoine et 3 *pyxides*: le tout pesant 20 marcs. Il ajoute que le 14 vendémiaire, il lui en envoya 44 marcs; que 100 guerriers équipés, l'élite de leur population, sont partis pour la défense des frontières; qu'il leur a fait passer 100 chemises, 100 paires de guêtres et 100 paires de souliers, et qu'il a déposé dans les magasins de la République 6 milliers de métal de cloches, 58 paires de draps, 28 couvertures, 14 matelas, 14 traversins et 3 quintaux de vieux linge.

(1) C 311, pl. 1233, p. 10.

(2) P.V., XLII, 168. Voir plus bas n° 14.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés et approvisionnements (1).

[*Nozeroy, 25 prair. II*] (2)

« Citoyens représentans,

Le rapport de Robespierre sur les idées religieuses nous parvint le 7 du courant. Trois jours après, notre curé abdiqua. Nous vous adressons en conséquence, par la voye du district, le reste de notre inutile argenterie d'église. Il consiste en 1 calice, 1 ciboire, 1 croix, 1 statue de St. Antoine et 3 *pyxides*, le tout pesant 20 marcs. C'est notre 3^e envoy. Le 14 vendémiaire, nous en envoyames déjà, par la voye du district, 44 marcs; en 1791, un commissaire du district en avoit distrait, nous ne savons pas combien, faute de verbal de pesée dans notre greffe. Entre cette dernière époque et ce jour, 100 guerriers équipés, l'élite et le 8^e de notre population, sont partis pour la défense des frontières. Nous leur avons adressé 100 chemises, 100 paires de guêtres et 100 paires de souliers. Nous avons adressé dans les magasins de la République 6 milliers de métal de cloche, 58 paires de draps, 28 couvertures, 14 matelats, 14 traversins et 3 quintaux de vieux linge.

Ce n'est pas par ostentation que nous rappelons nos offrandes, ce n'est que pour gémir de leur modicité et de la détresse qui ne nous permet pas de leur donner plus d'étendue, et qui nous fait craindre même de recourir à votre assistance pour les réparations urgentes de notre temple à l'Être Suprême.

Vive la République et les montagnards ».

CHAPEAU, REGNAULT (*maire*), CHAMPREUX

8

La société populaire de Reims, département de la Marne, adresse à la Convention nationale extrait de la délibération de sa séance du 1^{er} messidor, qui contient un arrêté portant qu'il sera ouvert une souscription volontaire pour construire et équiper une frégate, et qui constate que, par un mouvement général, aux bruits des plus vifs applaudissemens et aux cris de *vive la République!* les citoyens se sont portés en foule au bureau pour y faire leurs souscriptions, et qu'on y voyoit avec un vif intérêt l'indigent vouloir devancer le riche, et déposer ce que la sueur de son front lui a procuré pour se nourrir lui et sa famille.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*La sté. popul. et régénérée de la Comm. de Reims à la Conv.; s.d.*] (4)

Un membre, à la suite d'une discussion énergique, démontre que tous les sociétaires doivent, en leur qualité de Jacobins, surveiller, plus que per-

(1) P.V., XLII, 168.

(2) C 311, pl. 1233, p. 9.

(3) P.V., XLII, 169. *J. Sablier*, n° 1459.

(4) C 314, pl. 1255, p. 48. (Extrait du Registre des Délibérations de la société populaire et régénérée de la Commune de Reims. Séance du 1^{er} Mess. II).